

CR sur la réunion à la préfecture le 23/09/2015

Présents : M. Michel Cadot (Préfet de Police de Paris)

M. Yvan Cordier (Directeur adjoint du Cabinet du Préfet),

M. Le Borgne (Directeur Territorial de la Police de Paris)

M. Julien Miniconi (Commissaire principal du 10^{ème}),

M. Bertrand Lukacs (Président de l'association des riverains du canal Saint-Martin)

M. François Bancilhon (association des riverains du canal Saint-Martin)

Mlle Marion Malabre (collectif du Canal saint-Martin)

M. Alain Turkieltaub (animateur du collectif du Canal Saint-Martin)

THEME : comment remédier aux nuisances nocturnes du canal Saint-Martin

Introduction par M. le Préfet : « Nous sommes prêts à faire des adaptations à notre dispositif »

Présentation par M. Lukacs des vidéos nocturnes du canal qui sont très parlantes : n'ont pas laissé indifférent M. le Préfet

Commentaires par M. Lukacs du courrier envoyé à M. le Préfet : « cet été a été le pire de tous, en matière de bruit nocturne, ces 2 derniers mois, le niveau sonore sur le canal n'a été dans le vert qu'une seule fois ! Nous ne comprenons pas qui est responsable de l'affichage des arrêtés préfectoraux. Nous demandons la mise en place d'indicateurs de résultat »

Réponses de M. le Préfet : « Il nous faut reconquérir les berges du canal Saint Martin. J'entends qu'il y a un climat d'exaspération des riverains. Il faut aussi prendre acte du contexte politique de la mairie de Paris, et ne pas traiter ces nuisances uniquement par de la répression. Il n'y a rien de pire que des mesures annoncées (les arrêtés), et pas respectées. Il faut que l'on mette en place un système de prévention de ces débordements. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'avoir des indicateurs. Le nombre d'interpellations a cependant été en augmentation cette année. »

Bilan été 2015 présenté par M. Le Borgne (D.T.P.P.) :

-18 verbalisations pour alcoolisation excessive sur le canal

-12 verbalisations pour baignade interdite dans le canal

« Il y a eu une réunion le 20 mai concernant le canal entre les mairies de Paris et du 10^{ème} et la Préfecture, sans aucune participation des associations. Ce n'était pas la Préfecture qui organisait la réunion »

« Concernant la signalétique sur le canal, la Préfecture n'a pas été associée »

M. le Préfet : « l'affichage des arrêtés, c'est de ma responsabilité, et la Préfecture doit être associée à la signalétique sur le canal.

M.Miniconi, quel volume de moyens faut-il déployer dans la phase 3, à partir de 23H -24H ? »

M.Miniconi : « Il faut 5 équipages de 4 personnes »

M. le Préfet : « dans la 3^{ème} phase nocturne (ainsi nommée par M. Lukacs), je suis d'accord qu'il faut mettre en place des moyens de police plus coercitifs. Nous allons étudier la mise en place de ces moyens supplémentaires.

Il faut constituer une équipe technique chargée du suivi des actions qui seront mises en œuvre. Pour votre information, dans quelques semaines, il y aura une mutualisation des appels de nuit pour remédier à vos difficultés de joindre le commissariat. »

Débat sur la modification de l'arrêté sur la consommation d'alcool sur le canal : M.Hocquard souhaite 23H00, M. Cordier souhaite le maintenir à 21h , afin de ne pas le fragiliser. C'est aussi la position de l'association des riverains du canal Saint Martin : cela permet d'avoir une période permettant information et tolérance entre 21h et 23h.

M.le Préfet : « nous devons aussi qualifier la brigade sonore auprès de la DTPP. Nous allons reprendre contact avec les mairies (Paris et 10^{ème}) et votre association prochainement afin d'organiser une réunion de travail en commun fin octobre. Nous souhaitons n'avoir qu'une seule association en tant qu'interlocuteur des riverains du canal Saint-Martin»

Conclusion : - un Préfet très concerné par le sujet

- Une réunion positive devant déboucher sur une réelle collaboration Préfecture-Mairies- Police-Association des riverains du canal Saint-Martin
- M. le Préfet, qui nous a accordé un entretien de 1h30 semble disposé à mettre en place les moyens nécessaires à assurer la tranquillité des riverains du canal.

Alain Turkieltaub /Bertrand Lukacs/Marion Malabre/François Bancilhon